

## RECTIFICATIFS

**Rectificatif au règlement d'exécution (UE) 2021/2082 de la Commission du 26 novembre 2021  
arrêtant les modalités de mise en œuvre du règlement (UE) n° 376/2014 du Parlement européen et  
du Conseil en ce qui concerne le mécanisme européen commun de classification des risques**

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 426 du 29 novembre 2021)

Page 37, section 1.2, point e, premier alinéa:

- au lieu de:* «— Les comptes rendus d'événements qui sont accompagnés d'un classement en fonction du score de gravité RAT "ATM global" peuvent être reportés directement dans colonnes de l'ERCS concernant la probabilité de survenance, comme expliqué à l'étape g) de la figure 2.»,
- lire:* «— Les comptes rendus d'événements qui sont accompagnés d'un classement en fonction du score de gravité RAT "ATM global" peuvent être reportés directement dans les colonnes de l'ERCS concernant la probabilité de survenance, comme expliqué à l'étape g de la figure 1.».
-